

U.

F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire,
Education, Recherche, Culture,
Formation, Insertion.

Directeur de la publication CPPAP 0120 S 07525 Valérie BENMIMOUNE : FSU Maison des syndicats 25 avenue de la gare 07000 Privas

N°91

Mars 2018



PRIVAS CC

P4

LA POSTE

Dispensé de timbrage

DEPOSÉ LE 08/03/2018

Les Pages Ardéchoises

**GEL DU POINT D'INDICE
JOUR DE CARENCE
AUGMENTATION DE LA CSG
MESURES DE CASSE
DE LA FONCTION
PUBLIQUE...**

**TOUS ET TOUTES EN
GRÈVE JEUDI 22
MARS !**

**REMPLISSONS LE QUES-
TIONNAIRE DE LA CONVER-
GENCE POUR LES
SERVICES PUBLICS !**

SOMMAIRE

- p. 2 des attaques sans précédent
contre la Fonction Publique
- p. 3 Wauquiez et les lycées
la minute du SNES 07
- p. 4 écriture inclusive
droit des migrant·e·s

ENCART

Stage syndical
« Enfants de migrant·es à l'école »

DES ATTAQUES SANS PRÉCÉDENT CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE

• BAISSÉ DES SALAIRES ET DES PENSIONS EN JANVIER 2018

Depuis janvier 2018, nos salaires ont baissé, suite à l'augmentation de la CSG, sans aucune compensation pour les fonctionnaires, et à l'augmentation de la cotisation retraite, conséquence d'une mesure prise sous le gouvernement Fillon avant 2012. S'ajoute à ces mesures le retour du jour de carence. **C'est une véritable punition pour les fonctionnaires, et encore plus sévère pour les retraités-es.**

La journée de grève du 10 octobre a permis de remettre sur la table des négociations la possibilité d'un rendez-vous salarial en 2018, mais rien n'est acquis.

Avec le maintien du gel du point d'indice, seul l'avancement dans la carrière permet l'augmentation du salaire. **Rappelons qu'entre 2010 et 2015, ce gel s'est traduit**

par une baisse de 9% du pouvoir d'achat !

Au regard des mesures visant clairement une attaque du statut des fonctionnaires annoncées par le gouvernement le 1er février, cette baisse des salaires peut être comprise comme une volonté délibérée de dégrader les conditions de travail et l'attrait de la fonction publique. Quelle meilleure solution lorsqu'on cherche à se séparer de son personnel ?

C'est pour riposter à ces attaques frontales que la FSU, avec d'autres fédérations de fonctionnaires, s'engage dans la mobilisation le 15 mars avec les retraités-es et le 22 mars avec l'ensemble de la Fonction Publique. Tous et toutes en grève !

• UN PLAN DE DESTRUCTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'automne 2017 a vu la mise en place d'un comité d'experts, le comité action publique 2022, chargé de faire baisser la part des dépenses publiques pour un équivalent de 3 points du PIB, soit 60 à 80 milliards d'économie en proposant « des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de mission. »

Sans attendre ses conclusions, prévues pour avril 2018, le gouvernement a annoncé son plan d'attaque contre la Fonction Publique : recours massif aux contractuel-les, rémunération au mérite, plan de départ volontaire, fusion des instances représentatives du personnel. Cette réforme rappelle fortement celle du Code du Travail, contre laquelle la FSU s'est fermement engagée : l'idée est de gagner en « souplesse », en « agilité », de « moderniser » non plus des contrats vus comme archaïques mais le statut.

Ce gouvernement n'a qu'une seule logique : une admiration sans borne pour l'entreprise et son mode de management, dont il use et abuse du champ lexical, avec une fixation sur la rentabilité, comme si l'Etat français était détenu par des actionnaires. Rappelons que si nous appliquions cette agilité aux hôpitaux publics, il faudrait dès à présent recourir à une vague massive d'embauche pour faire face aux besoins croissants des usagers. L'éducation

devrait elle aussi pouvoir faire face à la perte d'emplois en recul net depuis 15 ans.

Ce plan de départ volontaire devrait être proposé là où il y aura « des restructurations, des rapprochements, là où la numérisation, l'évolution des métiers, des technologies » permettra de réduire les emplois. Le message est tout à fait clair : être fonctionnaire n'est plus une garantie d'emploi.

Rappelons que le statut des fonctionnaires n'est pas un privilège mais un moyen pour l'Etat de garantir la neutralité de ses services, et d'éviter la corruption des agent-es !

Alors que le recours aux contractuel-les touche déjà 20 % de la fonction publique, la FSU demande à ce qu'un plan massif de titularisation soit mis en place. Comment penser que la « compétitivité », l'« engagement », la « motivation » soit plus présente lorsqu'on est dans la précarité et l'instabilité ? C'est au contraire la stabilité, la sécurité qui permet le dynamisme, l'inventivité professionnelle.

Mais rien n'est plus facile pour se délester d'emplois que de dégrader les conditions de travail pour pousser les personnes à partir de manière soit disant volontaire.

Mobilisons-nous pour défendre nos conditions de travail et un statut préservé de la Fonction Publique !

QUESTIONNAIRE DE LA CONVERGENCE POUR LES SERVICES PUBLICS

A quels besoins doivent répondre les services publics, qu'est-ce que pour nous une gestion efficace des services publics ?

www.convergence-sp.fr/cap-22-questionnaire/

Ont participé

à la rédaction de ce journal

Valérie Benmimoune, Cécile Brunon,
Ophélie Cabeceiro, Claude Caddet,
Olivier Jeunet, Astrid Kaya

QUELLE VISION L'ÉQUIPE WAUQUIEZ PORTE-T-ELLE POUR LES LYCÉES?

TOUJOURS PLUS POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Wauquiez profite à fond des lois adoptées depuis les années 1950 qui donnent toujours plus de possibilités aux collectivités territoriales pour financer l'enseignement privé et il accentue cette tendance.

D'après un communiqué de presse du 2 octobre consultable sur le site de la région AURA qui se conclut sur la devise suivante: "La Région compte sur l'enseignement privé", on constate surtout que **l'enseignement privé peut compter sur la Région. Outre les 13 millions de subventions annuelles destinées aux investissements – somme en augmentation de 60%, celui-ci recevra en plus 50 millions d'euros puisés dans le plan triennal d'investissement initialement destiné aux lycées publics.**

Evidemment, lorsqu'on croit et qu'on affirme que "La réussite du privé doit être un moteur pour l'ensemble du tissu éducatif" (dixit la vice-présidente déléguée aux affaires scolaires), il ne faut pas lésiner sur les moyens; de fait, **les lycées privés, qui accueillent 27,5% des lycéen·ne·s, reçoivent 31% des dépenses de fonctionnement...**

Tant pis si on méprise le travail effectué par les enseignant·e·s du public, si on contribue à accentuer les inégalités et à promouvoir une vision ségrégative de la société.

CONSTRUIRE DES BARRIÈRES

Avec Wauquiez, les subventions allant au fonctionnement des lycées diminuent, mais pas celles consacrées aux investissements parmi lesquels on compte la "sécurisation" des bâtiments. Entendez: portiques, tourniquets, badges, caméras de vidéo-surveillance pour un montant total annoncé de 32 millions d'euros.

Selon Wauquiez, "les mentalités ont changé de façon très rapide sur cette question. Nous croulons sous les demandes." Hélas, il y a du vrai dans cette remarque, la société est gagnée par le "tout sécuritaire". Certains établissements ont accepté un équipement... parfois tellement performant qu'il retient les élèves dans ses grilles comme cela s'est produit en novembre dans le tourniquet du lycée Astier à Aubenas!

Pourtant cela ne se passe pas sans débats au sein des Conseils d'administration où les élu·e·s FSU dénoncent les présupposés et les conséquences de dispositifs de contrôle qui construisent une société fermée, sous surveillance et vivant dans l'illusion d'une "protection" comme si les machines remplaçaient les êtres humains et le dialogue. **Avec leurs tourniquets ou leurs caméras de surveillance, les lycées offrent alors un cadre bien étrange aux lycéens qu'ils sont censés amener vers l'autonomie intellectuelle et civique.**

de l'Enseignant.e Syndiqué.e - collèges et lycées

Mais où sont nos remplaçant·es ?

Suite au non remplacement d'enseignant·e·s, des collectifs de parents se constituent pour faire pression sur les administrations locale et rectorale. Réaction légitime, mais qui laisse penser qu'il suffirait d'un peu de bonne volonté de la part de ces administrations pour que le problème se résolve. Ce qui n'est évidemment pas le cas.

La crise du recrutement est de plus en plus visible. Le Rectorat ne trouve déjà plus assez d'enseignant·e·s titulaires pour pourvoir tous les postes lors des mutations, comment pourrait-il rester des remplaçant·e·s disponibles? Et il devient difficile de recruter des profs contractuel·le·s pour pallier ce manque, tant leurs salaires sont bas, sans prise en charge de leurs frais de déplacement. **Pour pouvoir remplacer les enseignant·e·s absent·e·s, il faudrait pouvoir trouver des enseignant·e·s ! Et donc revaloriser une profession qui attire toujours moins.**

La saignée dans l'emploi public a continué à toucher

notre administration sous la présidence de Hollande. Le manque de personnel au Rectorat est flagrant et là aussi, le recours aux contractuel·le·s est massif, d'autant plus que les besoins ont été sous-évalués. **Selon le ministère lui-même, il manquerait près de 90 postes pour fonctionner normalement. Dans ces conditions, la gestion des personnels de l'académie ne peut- être que chaotique et en particulier celle des maigres moyens de remplacement.**

Le problème est avant tout politique. Il faut cesser de considérer les fonctionnaires comme des charges à éliminer et recruter partout où c'est nécessaire au bon fonctionnement du service public.

Mais voilà, le gouvernement Macron/Philippe fait d'autres choix : au budget 2018, il y aura 2 600 postes d'enseignement et 200 postes administratifs supprimés.

ÉCRITURE INCLUSIVE

11 ENSEIGNANT·E·S ARDÉCHOIS·E·S ONT SIGNÉ LE MANIFESTE !

L'écriture inclusive ou non discriminante, qu'est-ce que c'est ?

C'est d'abord nommer les deux sexes : utiliser le terme « humain » plutôt que « Hommes » lorsqu'on veut parler des hommes et des femmes ; préférer « les infirmiers et les infirmières » ou « le personnel soignant » plutôt que « les infirmiers » pour désigner des hommes et des femmes.

C'est aussi ne plus utiliser la règle de grammaire « le masculin l'emporte sur le féminin » mais lui préférer :

* des accords de proximité (*Ce matin, un peintre et une photographe se sont associés pour réaliser leurs travaux*),

* des accords de majorité (*La femme de l'ogre, son fils et sa fille, affamées, se sont rués sur leur repas*)

* l'accord au choix (*La chèvre et le mouton, curieux, s'approchent des visiteurs / ou / la chèvre et le mouton, curieuses, s'approchent des visiteurs*).

Le point médian (alto183) peut aussi être utilisé dans les écrits fonctionnels, comme dans le titre de cet article.

Pourquoi modifier ces règles ?

* Parce que celles-ci ne sont pas le fruit d'une évolution « naturelle » de la

langue mais d'une **volonté politique de modifier les usages et masquer les femmes dans les écrits**. Ainsi, le grammairien Beauzée justifiait la prééminence grammaticale du masculin ainsi : « Le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, Grammaire générale... 1767)

* Parce qu'enseigner que le masculin l'emporte sur le féminin, **c'est construire des représentations mentales chez les enfants concernant leur place dans la société** : de l'ordre du général pour les garçons, et du particulier pour les filles. La hiérarchisation des genres dans la langue conforte la hiérarchisation des sexes dans la société.

Des réactions au départ très hostiles, et de plus en plus nuancées

Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer échappe à la règle lorsqu'il condamne l'écriture inclusive au prétexte que Marianne et la République sont des figures féminines : les femmes devraient-elles se contenter de symboles ?

Le premier ministre l'a contredit lorsqu'il a condamné l'usage du point

médian dans le bulletin officiel. Cela sous-entend que ce n'est que dans ce cas que l'écriture inclusive serait restreinte, et qu'elle peut être utilisée dans tous les autres (notes et textes administratifs, échanges d'information, etc.). Sa circulaire fait finalement **entrer l'écriture inclusive dans les usages administratifs puisqu'elle recommande aussi l'usage du féminin pour les noms de fonctions** (« Madame la ministre ») et la double flexion (« Les candidats et les candidates »). **De grands progrès, donc !**

L'Académie française a, quant à elle, fait machine arrière : après avoir hurlé au « péril mortel » le 26 octobre, elle en reconnaît la légitimité et a promis qu'elle se pencherait sur la question « d'ici la fin de l'année » pour « répondre aux aspirations légitimes de nos concitoyennes ».

Le changement s'amorce, en témoignent les 30 000 signatures de la pétition en faveur de l'écriture inclusive. **Nous espérons que cette période de renouvellement des mobilisations féministes pourra permettre encore de nouvelles avancées, grammaticales et sociétales !**

MIGRANT·E·S : DES MESURES TOUJOURS PLUS INHUMAINES

Les conditions de vie faites aux migrant·es en France sont inacceptables, tout comme le non-respect de leurs droits, qu'il s'agisse des plus élémentaires comme l'accès à des logements dignes, à la santé, la sécurité, à l'Éducation ou de leur accompagnement juridique.

La **circulaire Collomb** si contestée, parue le 20 novembre, donne le ton du traitement réservé aux 70% de déboutés du droit d'asile. Elle encourage les reconduites dans les pays d'entrée en Europe. Expulsion, placement en rétention allongé, traque jusque dans les centres d'hébergement d'urgence, délais réduits pour les recours, **tous les moyens doivent être employés pour mener à bien « l'éloignement » des étrangers en situation irrégulière.**

Le **projet de loi sur l'immigration et la demande d'asile** examiné en février

met en mots la « tradition d'accueil des réfugiés » que « défend » le gouvernement : **un recul sans précédent des droits fondamentaux des personnes étrangères**. Les mineurs non accompagnés, systématiquement stigmatisés, soupçonnés de mentir sur leur âge et qui si souvent ne sont donc pas pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, en sont le témoignage révoltant.

En Ardèche, cela se traduit par des situations dramatiques: Un père de famille du nord du département arrêté et placé en centre de rétention administrative début décembre a heureusement pu être libéré grâce à la mobilisation rapide qui s'est organisée. Une maman seule a dû éloigner ses plus grands enfants pour éviter de justesse son expulsion au petit matin.

La FSU 07 agit :

* au mois d'octobre, **interpellation des député·es** sur la question des demandeurs d'asile, une seule réponse (voir le site sdo7.fsu.fr) en faveur d'un réexamen de la procédure Dublin;

* **organisation d'un stage sur l'accueil, le soutien et la scolarisation des migrant·e·s en 2017 et peut-être en 2018**

* **relai des « États généraux des migrations »**, dénonçant la politique actuelle et proposant un changement radical de la politique migratoire.

En attendant, rappelons que **les associations d'aide aux populations en détresse ont plus que jamais besoin de notre soutien financier** pour continuer à loger les familles jetées à la rue lorsque l'asile leur a été refusé (le Secours Populaire et l'ASTI notamment).